



LES TERRASSES DE GENEVE

HONORAIRES EN VIGUEUR – A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022 PORTANT SUR DES IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU HABITATION (TVA INCLUSE) ET SUR LES TERRAINS A BÂTIR

Montant de la Transaction	Habitation ou Professionnel Terrain à bâtir Mandat simple	Habitation ou Professionnel Terrain à bâtir Mandat Exclusif ou Exceptionnel
Jusqu'à 60 000€	5 000 €	6 000 €
Jusqu'à 100 000€	8 000 €	10 000 €
Jusqu'à 150 000€	11 000 €	13 000 €
De 150 001€ à 250 000€	7 %	8 %
De 250 001 € à 300 000€	8 %	8,5 %
Au-delà de 300 001€	7 %	8 %

AVIS DE VALEUR HORS MANDAT (estimation réalisée par Experts Agrés CNE) : 95 € TTC

HORS PERIMETRE DE L'AGENCE (> 20Kms) : 1 % sera ajouté à la somme forfaitaire

HONORAIRE DE LOCATION - (PRENEUR et BAILLEUR) : 10 € du m²

ETAT DES LIEUX - (PRENEUR et BAILLEUR) : 3 €/m²

REDACTION DE BAIL : 200 €

BAIL COMMERCIAL - (PRENEUR et BAILLEUR) : 20 % HT du loyer annuel net

REDACTION DE BAIL + ETAT DES LIEUX : 500 €

Siège de l'entreprise : SARL BJ IMMO au Capital de 1000 € – 18 Chemin du Maquis - 74000 ANNECY
SIRET : 843 379 769 000 14 - Carte T : CPI 7401 2018 000 038 832 – Préfecture ANNECY – RC Pro MMA
contact.ltdg@arthurimmo.com – site agence : www.lesterrassesdegeneve-arthurimmo.com